le ragot

Des Yvelines

Bulletin de
l' Association des
Chasseurs de Grand Gibier
des Yvelines

A C G G Y
Poste de Bel Ebat
78125 ORCEMONT
Tel . 01 30 59 85 07
E-mail : acggy@ancgg.org

Bulletin n° 44
Mai 2013

Table des matières:

Le mot du Président. 3

ACTUALITE

Nouvelles du Département. 4-8
Nouvelles Nationales 9-10

ASSOCIATION

Rappel pour la Cotisation. 11
Assemblée Générale 2013. 11
Réglage de Carabine. 11
W.E. à Tuchan 2013. 11
Salon de Rambouillet. 12-13

ON EN PARLE

Compte rendu de la SARRAF. 14
Présentation de la SARRAF. 15
Arnaud Fréminet. 16-17
Destination des Animaux. 18-19
La Malbouffe 20-21

Montage
Marcel Vallerault

Rédaction

G. Bédarida
P. Landelle - ONCFS
B. Langevin
K. Leguedois
A. Lesourd
M. Mac Grath
E. Martin-Rousiot

SALON
de la Chasse
de Rambouillet 2013
Page 12

La S.A.R.R.A.F.
Défense de la
Forêt de Rambouillet
Page 15

Arnaud Fréminet
Artiste Peintre
Animalier
Page 16

Animaux Morts
l' O.N.C.F.S.
Met en Garde
Page 18

DECATHLON

MANTES - BUCHELAY

Les beaux jours reviennent,

Profitez en pour sortir en plaine

Toute l'équipe nature de votre magasin DECATHLON se fera un plaisir de vous trouver les bons équipements pour en profiter

Notez bien que la journée de la chasse se réroulera le vendredi 13 Septembre 2013

La fusion des 2 fédérations FIC et FICEVY a été votée. La FICIF est née.

Les doutes qui ont été exprimés doivent maintenant s'effacer pour affronter à la fois le présent : une année record de prélèvements de sangliers et de dégâts agricoles, et l'avenir : la poursuite inéluctable de la diminution du nombre de chasseurs.

Cette diminution présente un caractère mathématique puisqu'elle résulte d'un recrutement de jeunes chasseurs en baisse depuis plus de 30 ans et le départ « en retraite cynégétique » de chasseurs âgés plus nombreux. Cette diminution se stabilisera le jour où les flux de recrutement et de départ s'équilibreront.

Inutile donc de se perdre en mauvaises promesses, il nous faut nous réduire la voilure, modifier peu à peu nos méthodes de chasses et réduire durablement les dépenses. Indépendamment de la nécessité environnementale d'assurer un équilibre entre la faune sauvage et son milieu, les contraintes financières obligeront l'ensemble des chasseurs à réduire sérieusement les populations de sangliers et à empêcher une remontée significative des populations de grands cervidés.

C'est là un grand défi qui s'ouvre.

Lorsque ce bulletin paraîtra, les 24 nouveaux administrateurs de la FICIF seront élus ou en passe de l'être.

Nous leur souhaitons bonne chance dans leur mission de terrain.

Notre association se tient à leur coté pour collaborer positivement et apporter notre contribution à la résolution des problèmes.

Bon début de saison de chasse à tous.

Gérard Bedarida

NOUVELLES DU DEPARTEMENT

Fusion de la FICEVY et de la FIC Paris

Les Assemblées Générales de la FICEVY, le 13 avril à RAMBOUILLET et de la FIC, le11 avril à PARIS ont acté les votes du projet de fusion des deux fédérations avec une majorité faible, l'écart entre les votes pour et contre n'étant pas très important.

Cette nouvelle fédération s'appellera FICIF, Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Ile de France.

Les intentions de ce projet apparaissent surtout comme un regroupement des moyens. Il a été évoqué, à cette occasion, une restructuration ayant pour but un regroupement de ceux-ci et une réduction de certaines charges fixes en opérant des économies d'échelle afin de faire face à de futurs déséquilibres financiers (entre autres le problème du cout des dégâts, la baisse du nombre de chasseurs ….).

L'association souhaite bonne chance à cette nouvelle entreprise et espère qu'elle sera l'occasion de redévelopper des liens et une collaboration fructueuse.

Le sous-préfet explique ses choix pour la chasse

Sauver les cerfs mais tuer les sangliers

Le sous-préfet a ordonné de tuer moins de cerfs. Par contre, il demande de s'attaquer aux sangliers qui prolifèrent.

Le plan de chasse a été fixé, il y aura moins de cerfs tués cette saison qui se poursuit jusqu'au 28 février. Date de la fin de la chasse. Le plan de chasse (ndlr : il décide du nombre maximum d'individus qui peut être « prélevé », c'est-à-dire tué par les chasseurs) n'est pas une science exacte. Il découle des derniers comptages.

Quatre fois dans l'année, la nuit, au phare, dans le massif, on compte le nombre de cerfs. Il y a des recoupements avec les sociétés de chasse. On a constaté que la population des cervidés est plutôt moins nombreuse. Les chasseurs ont demandé de diminuer le prélèvement de cervidés , explique Marc Chappuis sous-préfet de RAMBOUILLET.

Lors des derniers comptages, la FICEVY a relevé moins de cerfs sur le massif Est (Grosrouvre). On dénombrait 470 cerfs en 2009 . On n'en compte aujourd'hui que 400. De l'autre côté de la RN 10, sur le massif Ouest (La Celle-les-Bordes), la population est passée de 940 à 545 individus.

Dégâts dans les cultures

« Aussi le Préfet a-t-il décidé de baisser le prélèvement de 20%. L'objectif est de laisser prospérer et se développer les cerfs, de les laisser vieillir, pour stabiliser la population sur cinq, dix voire vingt ans », a déclaré Marc Chappuis.
Si la pression de la chasse se desserre sur l'emblème de la forêt de Rambouillet, le cerf, l'Etat veut par contre s'attaquer aux sangliers qui se reproduisent à vitesse grand V. « C'est deux à trois portées par an *(!!! question éliminatoire au Brevet….)* et des concentrations importantes de sangliers sur le plateau de Cernay –la-Ville et surtout à Grosrouvre et Gambaiseuil », souligne le sous-préfet. Les dégâts se traduisent aussi par des collisions sur les routes.

Mais les sangliers dévastent surtout les champs la nuit.

Les récoltes sont détruites par des hardes de cochons sauvages. En effet, comme ils ne trouvent pas de glands en forêt, les sangliers se reportent sur les champs.. Autre conséquence économique : « Le problème des indemnisations et l'équilibre des comptes pour les chasseurs », souligne Marc Chappuis. Car quand il constate des dégâts sur les récoltes, l'agriculteur fait sa déclaration et est remboursé.

Les indemnisations sont payées sur un fonds constitué par les cotisations payées par les chasseurs. « Le problème vient des chasses privées mal gérées où se réfugie le gibier ». confie un chasseur. Pour lutter contre la prolifération des sangliers, le sous-préfet a décidé d'employer les grands moyens. Les sangliers ne sont pas soumis à un plan de chasse. Alors, les chasseurs ont été appelés à accentuer la pression sur les cochons sauvages.

Les battues

Des battues administratives ont été ordonnées : à Grosrouvre, La celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville ou plus au Nord sur la boucle de Moisson. Là, en une seule journée, trente-cinq sangliers ont été abattus, preuve de la concentration de l'animal. « Mais ceci n'est pas suffisant. Nous avons fait appel aux lieutenants de louveterie *(pas toujours….)*, force armée à la disposition du préfet, agréée pour dix ans, qui a le pouvoir de chasser de nuit et y compris sur les propriétés privées ».

Ces hommes, une dizaine dans les Yvelines, portant l'insigne à la tête de loup sur leur uniforme, sont entrés en action. Le sanglier est bel et bien devenu l'ennemi numéro un du massif forestier.

Les nouvelles de Rambouillet 6 février 2013

RESULTATS DES COMPTAGES CERFS DU MASSIF DE RAMBOUILLET

ANNEES	PASSAGE 1	PASSAGE 2	PASSAGE 3	PASSAGE 4
2007	463	**791**	786	449
2008	557		459	**562**
2009	507	657	653	**713**
2010	363	275	428	**481**
2011	401	455	**462**	442
2012	336	317	**444**	381
2013	452	308		**579**

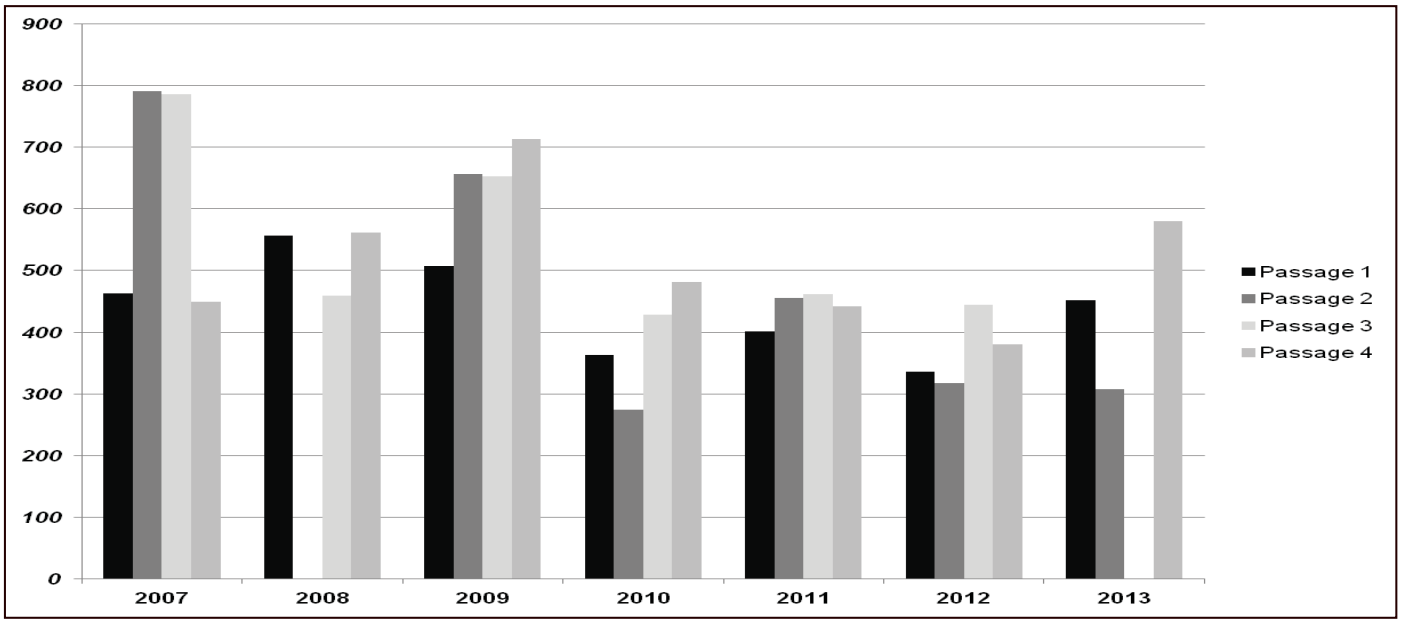

Evolution des contacts visuels du meilleur des quatres passages

(pour le cerf toutes catégories confondues).

L'hiver étant sans fructification forestière, ce qui explique comme en 2009 l'augmentation du nombre de contact en plaine

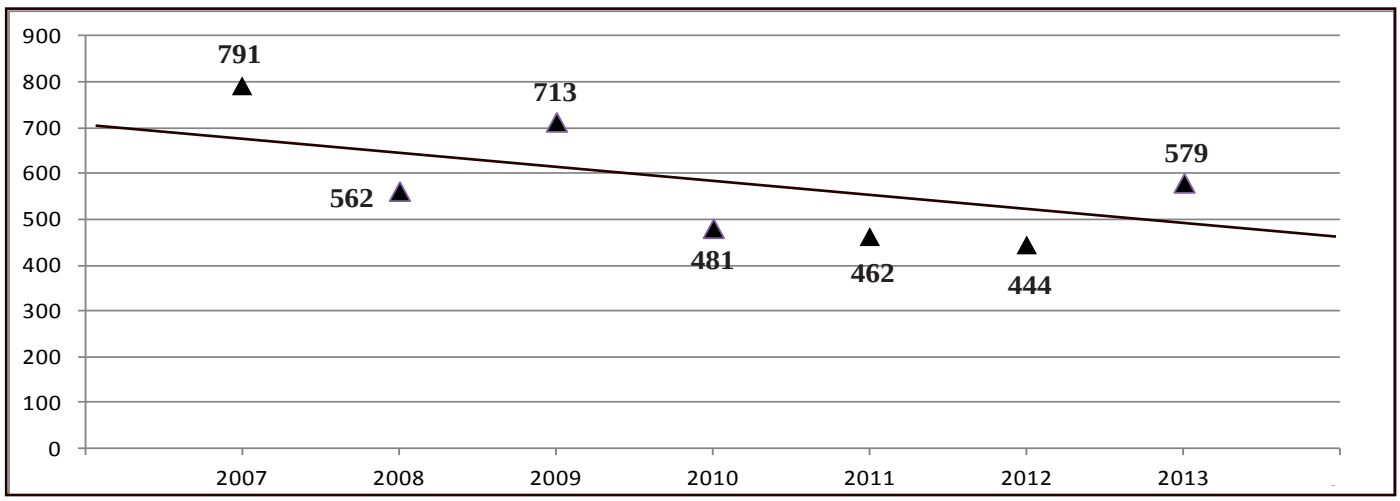

Attributions et Réalisations Cerfs - *Saison 2012/13*

	20/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
ATTRIBUE	643	689	812	1002	1255	1270	1432	1490	1495	1535	1208	1136	1140
REALISE	**435**	**524**	**639**	**798**	**903**	**1049**	**1121**	**1140**	**1124**	**964**	**855**	**757**	**751**
% Réalisé	*67,65*	*76,05*	*78,69*	*79,64*	*71,95*	*82,60*	*78,28*	*76,51*	*75,18*	*62,80*	*70,78*	*66,64*	*65,88*

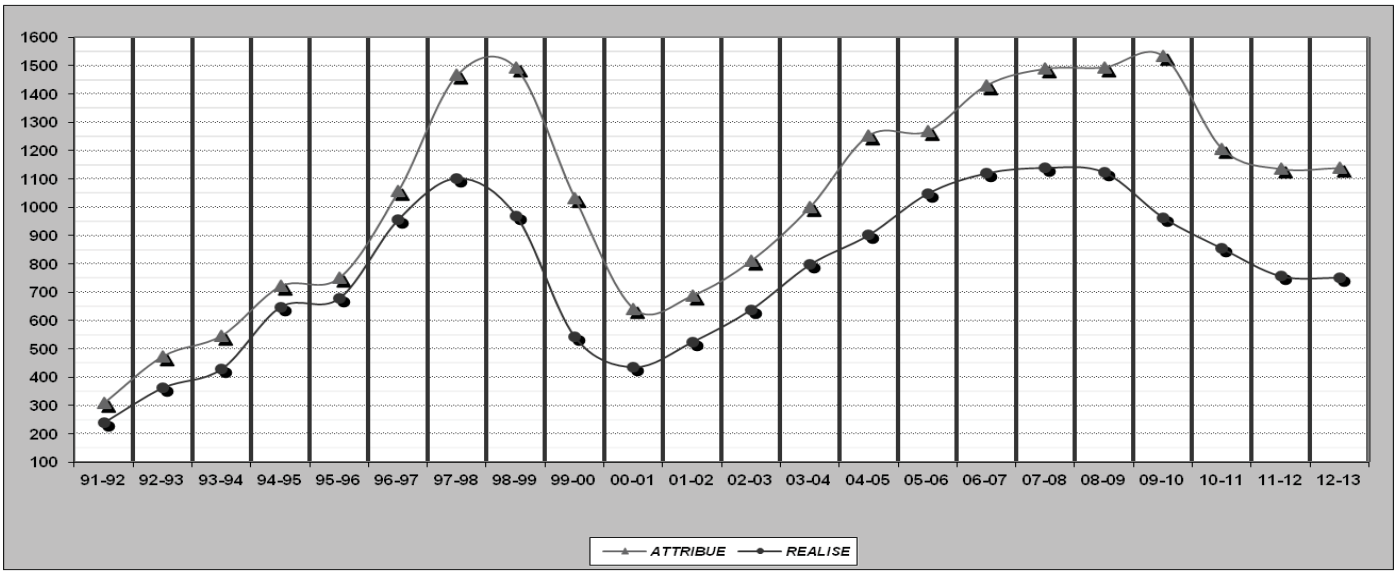

Attributions et Réalisations Chevreuils - *Saison 2012/13*

	20/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
ATTRIBUE	1783	1791	1958	2245	2592	2719	2883	2892	2797	2839	2830	3026	3183
REALISE	**1472**	**1472**	**1670**	**2046**	**2261**	**2325**	**2421**	**2309**	**2274**	**2309**	**2149**	**2255**	**2568**
% Réalisé	*82,56*	*82,19*	*85,29*	*91,14*	*87,23*	*85,51*	*83,98*	*79,84*	*81,30*	*81,33*	*75,94*	*74,52*	*80,11*

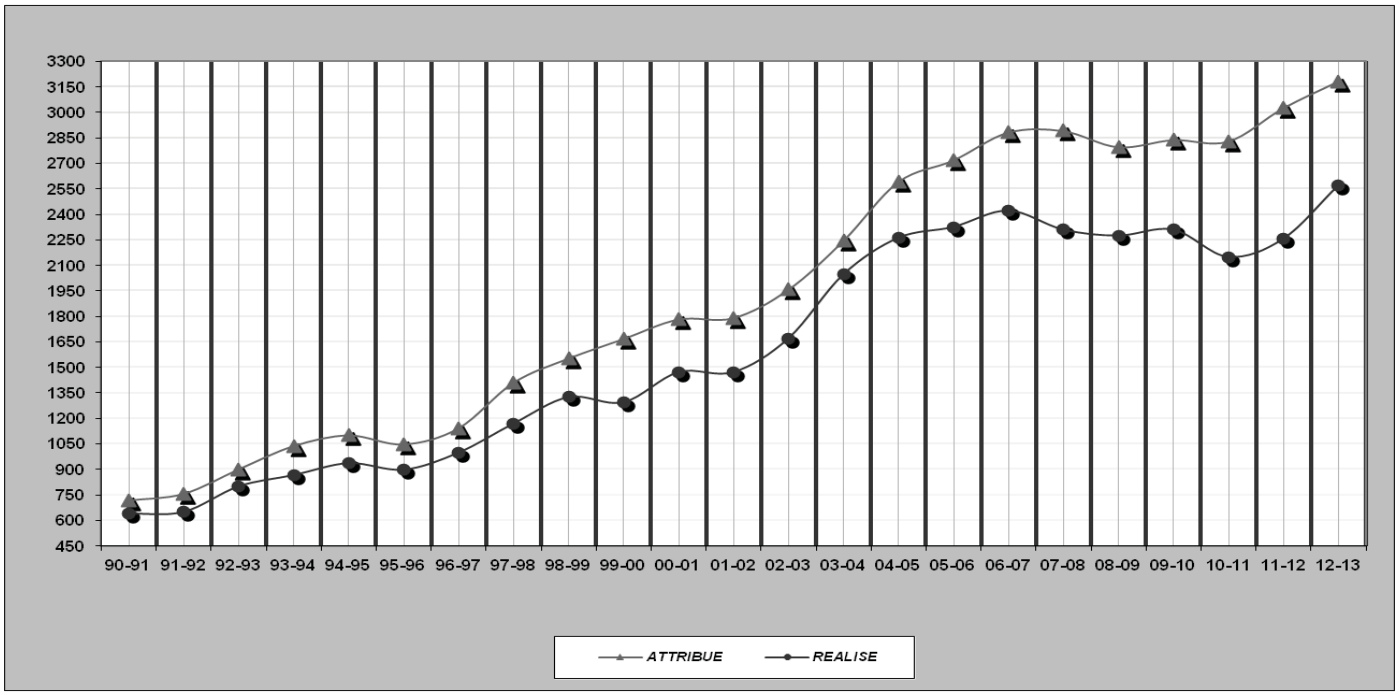

Réalisations Sangliers - Saison 2012/13

	20/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
REALISE	**2033**	**2400**	**3600**	**3245**	**3220**	**3400**	**2722**	**3196**	**3090**	**2712**	**2980**	**2980**	**3913**

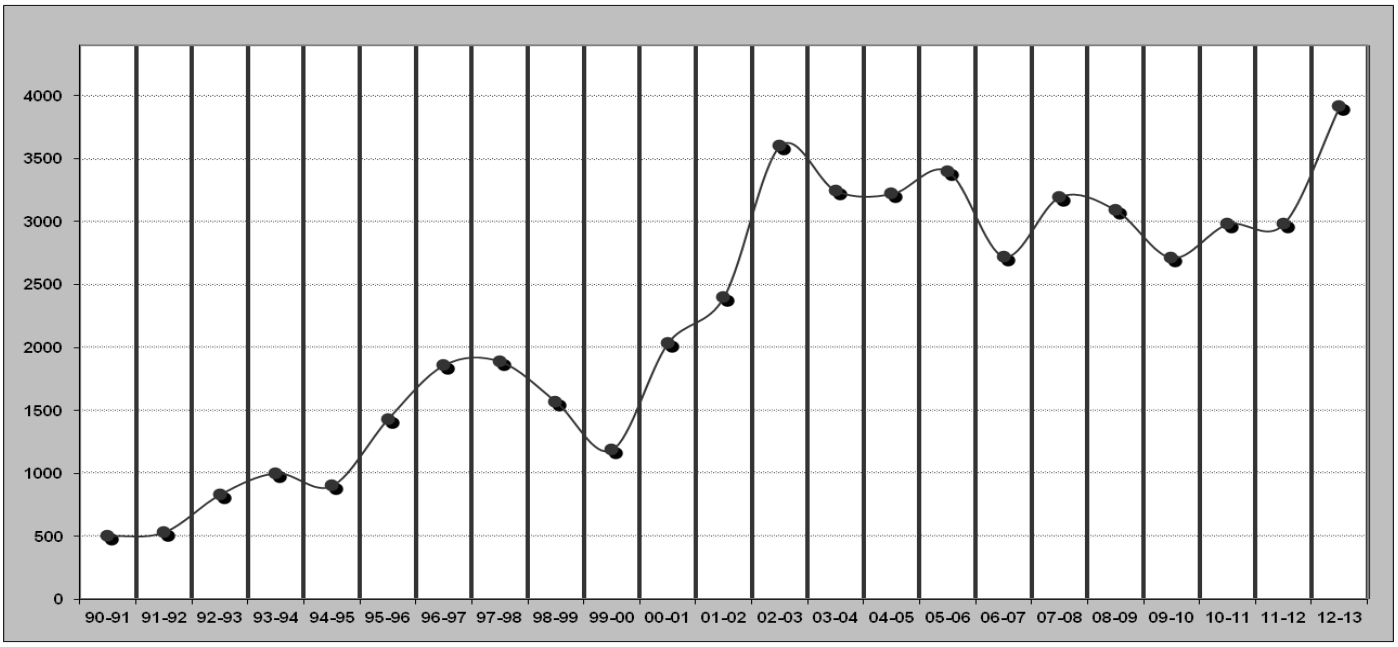

Renseignements fournis par Stéphane Walczak de la FICEVY.

« Liqueur de Vieux Garçon »

En ce début mai, **« dame nature »** est bien en retard, il faudra attendre encore quelque temps pour réaliser cette recette. La préparation relativement facile peut se faire en quelques semaines ou quelque mois au fur et à mesure de l'apparition des fruits sur le marché ou dans votre verger.

Matériel : une bonbonne en verre d'une contenance minimum de 5 litres.
Ingrédients : 2,5 kilos de fruits environ,
Sucre en poudre
3 bouteilles d'alcool de fruits

Les premiers fruits que vous pourrez mettre dans la bonbonne sont les cerises (dénoyautées ou non), ajoutez le même poids de sucre et recouvrir entièrement les fruits avec l'alcool. Par la suite toujours en utilisant des produits français vous pouvez ajouter des abricots coupés en deux, disposez les sur les cerises puis ajouter la moitié de leur poids en sucre. En utilisant les fruits de saison groseilles et framboises trouveront leur place dans la bonbonne saupoudrées comme précédemment de la moitié de leur poids en sucre ; versez l'alcool de fruit jusqu'à les recouvrir. Vous opérerez de la même façon avec les pêches (½ de leur poids en sucre + alcool), puis prunes, quetsches, raisins, etc.

Il est bien évident qu'entre chaque manipulation il faudra veiller à fermer la bonbonne.

En fin d'opération conserver celle-ci au frais, à l'abri de la lumière au moins 3 mois avant de déguster les fruits et la liqueur… (avec modération…)

Alain Lesourd

PETITES ANNONCES

Vends express Beretta 689
silver sable 2.
Calibre 8,57- J R S. (comme neuf).
Beau bois.
Valeur neuf 4000 € vendu **2500 €**
Excellente affaire.
Vends points rouges et optique en parfait état

Tel : ***Mr BESSE*** : *01.34.84.11.05*
Port : 06.08.93.15.28

Action chasse grand gibier
(dimanche**).**
Forêt de Rambouillet près Gambais.

Recherche quelques partenaires pour saison 2013-14.
Repas le midi (traiteur).
Plan de chasse : **Cerfs, Chevreuils, Sangliers.**
Venaison partagée.
Action : **1750 euros.**
Demi-action : **1150 euros.**

Tel : 06.60.03.02.10.

NOUVELLES DU CLUB DES JEUNES CHASSEURS

Suite à notre Assemblée Générale du jeudi 18 Avril et d'un Conseil d'Administration le jeudi 25 Avril, veuillez trouver ci-dessous un résumé de ces deux évènements :

Nouveau Conseil d'Administration :

Kévin LEGUEDOIS (Président),
Amaury PASQUIER (Secrétaire),
Charles HAENTJENS passe Trésorier suite à la démission de Kévin DE RORRE.

Nous sommes heureux d'accueillir trois nouveaux administrateurs :

- Thomas BOUREAU (administrateur chargé du site internet),
- Clément MARTINEZ (administrateur chargé de la communication).
- Alexandre DEZOBRY (administrateur chargé de l'événementiel).

Une modification des statuts a été faite afin de créer deux postes d'administrateur pour accroître nos activités.

La cotisation est passée de 10€ à 20€.
L'augmentation servira à financer de nombreuses journées de chasse et sera compensée par des réductions et promotions auprès de nos partenaires pour les membres du club.

Des cartes d'adhérents vont être mise en place afin de bénéficier de réduction avec nos partenaires (une liste est en cours de validation).

Nouveauté chasse 2013-14 :

- 3 week-ends en Côte d'Or (Grands Gibiers),
- week-end en Gironde (Petits et Grands Gibiers, découverte des palombières).
- week-end dans le Lot (Grands Gibiers, meute de cockers le dimanche sur sangliers et chevreuils).
- week-end en Hautes Alpes (3 chamois avec l'ONF et jeunes permis, contrat entre le Club et le jeune),
- Forêt Domaniale de Rambouillet, Communales (chasse du week-end pour les étudiants).
- Domaine Nationale de Chambord (Grands Gibiers).
- Chasse Présidentielle de Rambouillet (Petits Gibiers) … et bien d'autres !

Quelques événements à venir :

- le Game Fair du 21 au 23 Juin à Chambord (invitations).
- Pêche avec barbecue dans les Yvelines fin juin.
- Festival de la Terre le 1er Septembre à Gazeran en partenariat avec Jeunes Agriculteurs d'Ile de France (stand CJC IDF).
- grosse opération de nettoyage en Septembre en Forêt Domaniale de Beynes (opération de communication avec la présence de personnalités politique, télévision, presse cynégétique, locale, régionale …).
- sorties Brame, soirées à thème (soirée Beaujolais en novembre, Afterworks sur Paris …).
- Ball-trap sponsorisé par Blaser (lots) …

Projets de communication :

- plaquette de présentation du Club pour les salons et nouveaux permis, newsletter tous les 3 mois.
- Charte des Jeunes Chasseurs en création, partenariat avec Seasons et quelques revues cynégétiques, campagne de communication avec les nouveaux permis

… Une année qui s'annonce riche pour le club et pour nous tous ! Un accent particulier sera mis en place pour les gens qui aident à faire vivre l'association pendant l'intersaison, elles seront récompensées avec un système de chasses réservées pour ces personnes (Chambord, Rambouillet, Montmorency, Chamois …).

Texte et Photo : Kévin LEGUEDOIS

NOUVELLES NATIONALES

CHEVROTINES - l'interdiction est reconfirmée

Lors du CDCFS du 1er février dernier, le département des LANDES avait demandé l'autorisation d'utiliser la chevrotine pour mieux réguler les sangliers.

Cette demande a été repoussée puisqu'elle sortait du cadre de la dérogation actuelle liée aux secteurs de maquis ou garrigue (voir le dernier numéro 137 de GRANDE FAUNE page 7)

Invitée par l'ETAT à clarifier la réglementation nationale, la FNC a évoqué la possibilité de libéraliser totalement l'usage de la chevrotine à l'échelle de la France entière.
L' ANCGG a souhaité contribuer au débat et a adressé au président BAUDIN un courrier résumant les inconvénients multiples liés à cette munition (voir sur le site de l'ACGGY).
Notre association a retransmis également une copie de l'étude officielle faite par l'ONC en 1982.

Le Conseil d'administration de la FNC tenu le 16 avril, après avoir consulté l'ensemble des présidents de FDC, a très positivement voté contre ce projet de réintroduction de la chevrotine.

39 ans après son interdiction initiale, nous espérons que ce vote va permettre de clore la polémique et refermer le dossier de manière durable.

Information ANCGG - Gérard BEDARIDA

Sylvafaune

Le projet Sylvafaune est un projet associant les forestiers privés (CNPF et FPF) et publics (ONF et FN COFOR), le monde de la chasse (FNC et ANCGG), les ministères en charge de la forêt (MAAF) et de l'écologie (MEDDE) ainsi que les établissements publics intéressés aux domaines cynégétiques et forestiers (ONCFS et IRSTEA).

Ce projet a pour but à partir de l'étude approfondie de quelques massifs ou unités de gestion représentatives, de dégager des constats, des pratiques et des méthodes rapprochant les acteurs, forestiers et chasseurs et favorisant un équilibre partagé entre forêt et gibier.

Ce projet ne consiste pas seulement à dresser un catalogue des bonnes pratiques existantes. Il souhaite également étudier certains massifs à problèmes pour analyser les causes des divergences entre les différents acteurs et y apporter des solutions positives.

En ce sens, Sylvafaune s'inscrit également dans une perspective à long terme.

Ce projet offre une chance de dépasser un affrontement forestiers-chasseurs qui se cristallise de plus en plus. Il apporte aux membres de notre association une possibilité de contribuer de manière pragmatique à un équilibre raisonné entre impératifs économiques et richesses écologiques.

Le développement continu des populations de grand gibier confirme chaque jour la nécessité de gérer les populations à l'échelle du massif. Les territoires de chasse et les propriétés forestières sont le plus souvent d'une taille insuffisante.

A l'opposé, les décisions de gestion prise à l'échelle départementale (plans de chasse, orientations, etc..) s'avèrent peu réactives. La mise en place d'une gouvernance concertée à l'échelle de l'unité de gestion s'avère indispensable.

Dans ce type démarche, l'ANCGG et les ADCGG peuvent apporter leur motivation et leurs capacités de dialogue et d'innovation.

Nous vous invitons à lire le dossier et le questionnaire Sylvafaune ci-joints. Si vous pensez qu'un des massifs forestiers de votre département pourrait constituer un territoire d'étude intéressant, **nous vous invitons à nous le signaler en nous retournant le questionnaire rempli avant le 10 juin à l'adresse** *contact@ancgg.org*.

Chaque partenaire national (ONF, CRPF, FPF, FNC/FDC, ANCGG, ONCFS, IRSTEA, ministères) est chargé d'explorer les différentes opportunités à travers son propre réseau.

Le comité de sélection s'attachera ensuite en priorité à valider la motivation de l'ensemble des acteurs locaux sur chaque massif proposé.

Pour toute question, contacter Gérard Bedarida,
g.bedarida@ancgg.org – **06.80.70.99.49.**

Enquête en Ligne sur les Armes à feu

dans l'UNION EUROPEENNE

NOTE d'alerte de Véronique MATHIEU, présidente de l'intergroupe chasse au Parlement européen et membre du Conseil de l' ANCGG :

Participation des chasseurs urgente : enquête en ligne sur les armes à feu.

Comme elle l'a fait sur le piégeage et le bien-être animal, la Commission européenne vient de lancer une consultation internet sur les armes à feu.

Cette consultation est la première étape en vue de la révision de la Directive Armes qui aura lieu en 2015.

A la lecture du questionnaire, nous pouvons craindre que la Commission européenne propose l'interdiction de l'achat et de la vente d'armes et de munitions sur internet (question C.5) et dans toutes les foires de l' UE (C.6), de pouvoir prêter son arme à une personne tierce, l'obligation pour les propriétaires d'une arme de présenter un certificat médical (C.7), etc… Je crains que nous perdions en 2015 tout ce que nous avions gagné lors de la révision de 2008. La bataille sera très rude.

C'est pourquoi je vous demande de vous mobiliser en remplissant ce questionnaire et en le diffusant à tous vos adhérents, lecteurs, chasseurs, tireurs sportifs, etc….Votre participation est très importante car les résultats seront utilisés par la Commission européenne pour présenter une législation qui pourrait être très restrictive pour les chasseurs, les tireurs sportifs, les athlètes, dont on sait qu'ils ne sont pas des criminels en puissance.

Vous avez jusqu'au 17 juin, dernier délai, pour répondre à l'enquête en ligne.

Face à nos nombreuses protestations auprès de la Commission européenne contre la seule publication des enquêtes en anglais, celle-ci est cette fois disponible en français.

Raison de plus pour nous mobiliser !

Accédez au questionnaire sur internet à cette adresse : *http://ec.europa.eu/yourvoice/ipm/forms/dispatch?form=ReduceFirearmsRisk&lang=fr*

Vous trouverez sur notre site de l' ACGGY : *acggy@ancgg.org*, tous les renseignements, le mode d'emploi et les consignes pour répondre à ce questionnaire.

Répondez rapidement

Les chiens de chasse menacés

par une maladie transmise par les sangliers

La maladie d'Aujezky n'est pas transmissible à l'homme, mais foudroie les chiens de chasse en contact direct avec des sangliers infectés.

Cinq à dix chiens meurent tous les ans de la maladie propagée par les sangliers dans le département. Deux nouveaux cas viennent d'être signalés.

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher (DDCSPP) vient d'être informée d'une suspicion de maladie d'Aujeszky sur deux chiens du département ayant participé à une chasse dans le Cher, au cours de laquelle ils ont été blessés par un sanglier.

« Les analyses réalisées confirment qu'un des deux chiens était atteint de cette maladie, ce qui n'entraîne aucune mesure particulière pour leurs propriétaires, » précise la DDCSPP.

Le second chien, soigné par un vétérinaire du Loir-et-Cher est également mort après les premiers symptômes.
La maladie d'Aujeszky est une maladie infectieuse et contagieuse causée par un virus affectant le porc, le chat, le bœuf, le cheval, le mouton et le chien, mais elle n'est pas transmissible à l'homme.

En revanche, elle peut causer des ravages dans les élevages de porcins élevés en plein air. Son évolution est suivie depuis une dizaine d'années en Loir-et-Cher. Les études menées sur la faune sauvage depuis 2008 par la DDCSPP, l'ONCFS, la fédération des chasseurs et le laboratoire de Touraine ont mis en évidence un taux de 31% de sangliers séropositifs en Sologne, et en moyenne 25% sur le département. Cinq à dix chiens en seraient victimes tous les ans.

S'il existe bien un vaccin pour le porc, ce n'est pas encore le cas pour les chiens. « Il convient donc de prendre de sérieuses précautions, » explique un technicien à la fédération des chasseurs. **« Éviter les contacts sanglier-chien en dehors de l'action de chasse, c'est une première chose essentielle. »**

Chez le chien, la maladie provoque de fortes démangeaisons localisées à la gueule. Une paralysie du pharynx apparaît, l'animal bave, la paralysie se généralise, entraînant la mort en deux jours maximum.

Source : La Nouvelle république 13 février 2013

COTISATION 2013

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, et si vous souhaitez ne pas interrompre vote abonnement à GRANDE FAUNE, il est plus que temps de régler votre cotisation 2013.

Cotisation départementale 20 € et nationale 06 € soit : 26 €
Abonnement à GRANDE FAUNE : 27 €
Soit un total de 53 €

à adresser à l' ordre de ACGGY - BEL EBAT - 78125 - ORCEMONT

Nous vous rappelons que votre carte d'adhérent vous ouvre des réductions chez DECATHLON ou à l'entrée du Salon de la Chasse.

ASSEMBLEE GENERALE 2013

Nous rappelons que notre Assemblée Générale aura lieu le samedi 08 juin 2013 à 9 heures.

Elle se déroulera au siège de l' ONCFS.
Dans les locaux aimablement mis à notre disposition à SAINT BENOIST.

(derrière VIEILLE EGLISE, dans le triangle AUFFARGIS - RAMBOUILLET - CERNAY LA VILLE sur la départementale 61)

Le thème en sera : LE CONTROLE DES POPULATIONS DE GRAND GIBIER EN RAPPORT AVEC L'INFLATION DU MONTANT DES DEGATS

Elle sera suivie du repas traditionnel.

Vous trouverez une feuille séparée avec l'ordre du jour, votre inscription au repas ou un bon pour pouvoir.

Réglage de Carabine et Sanglier Courant

Nous vous rappelons que ces deux journées auront lieu le **week-end des 07 et 08 septembre 2013** à la carrière du ROSSAY sur le domaine de VOISINS (N 906 entre RAMBOUILLET - GAZERAN et SAINT HILARION - EPERNON).

Vous pouvez déjà vous y inscrire au ***01.30.59.85.07*** ou sur *acggy@ancgg.org*

Elisabeth MARTIN - ROUSIOT secrétaire ACGGY.

Week-End de Chasse dans l'Aude

Comme les deux années précédentes l'ACGGY organise un week-end de chasse à TUCHAN dans l'Aude.

Le départ sera le **vendredi matin 11 octobre 2013** près de Rambouillet et le retour le **lundi soir 14 octobre.**

Le voyage comprend deux journées de chasse au sanglier, repas hotel et transport.

Le nombre de place est limité à 12 personnes maximum.

(Pour information, le tarif 2012 était de 375 € chambre deux lits, le tarif 2013 n'est pas encore établi).

Pour l'inscription ou tous renseignements
Marcel VALLERAULT au 06 01 91 33 18 ou Mail : *marcelval17@gmail.com*

LE SALON DE RAMBOUILLET
UNE VALEUR EN HAUSSE …

Texte : Alain Lesourd

Après une première implantation en 2012, sur le site de l'île l' Aumône, à Mantes la Jolie qui fût déjà une réussite l'an passé, le salon de la chasse de Rambouillet a obtenu en ce début avril, un second succès avec une fréquentation en hausse de 20%. Plus de 42000 visiteurs ont défilé durant les 4 jours devant les 350 stands installés à cet effet.

Photo : B. Langevin

Le site de l'île l'Aumône bien que très distant de notre forêt de Rambouillet est encore peut-être un peu boudé par les chasseurs de l'Ile de France mais il faut admettre que cet endroit est souvent utilisé pour des foires d'exposition et des salons divers. L'accès en est très facile, les parkings, bien aménagés permettent une circulation fluide faisant oublier les galères des années antérieures.

Au cours de ce salon largement consacré à la chasse du grand gibier, Charles-Henri Bachelier, l'organisateur a opté cette année pour un décor basé sur la faune des espaces géographiques de grand froid. Elan, ours, chamois, caribou, loup, mouflon, bœuf musqué, gallinacés de montagne se mélangeaient harmonieusement dans les stands et à l'intérieur du chapiteau. Certains visiteurs regrettaient tout de même l'absence des trophées de cervidés que présente habituellement la fédération.

L'A.N.C.G.G. qui nous avait accueillis en 2012 dans son stand, nous hébergea pendant ces 4 jours, nous la remercions une nouvelle fois pour son accueil chaleureux.

Le stand situé à l'entrée du salon nous permit de recevoir de nombreux adhérents des Yvelines mais quelle ne fût pas notre surprise quand « débarquèrent » le samedi vers 11h, 42 sympathiques montagnards sous l'égide de Jean-Michel Guérin de l'association des chasseurs de grand gibier des Hautes-Alpes, venus des environs de Gap.

Photo : B. Langevin

Les membres de cette A.D avaient passé leur nuit en car. Très contents de leur présence au salon, il ne fallut pas les prier pour passer quelques heures de détente avec tous les membres associatifs qui les accueillaient dont l'U.N.U.R.C avec son président François Magnien. Le stand était pendant 2 heures trop exigu pour l'évènement mais peut importe, il y régnait une très bonne ambiance et nous avons dégusté divers produits alsaciens qu'avaient préparés les membres de l'association nationale.

L'idée d'avoir accepté ces voyageurs d'une autre contrée avait été émise par notre président Gérard Bédarida et cette expérience est à renouveler.

Une innovation qui mérite d'être reprise également pour les prochaines éditions : Le salon a été agrémenté par un concert de trompes à la collégiale de Mantes le samedi soir.

On notera également la présence d'un champion de tir aux pigeons d'argile, « époustouflant !!! »
Le lundi, journée beaucoup plus calme après la « tempête », nous avons partagé le stand avec l'AD de Paris, Jean-Bernard Martin ainsi que notre secrétaire Elisabeth passèrent la journée en notre compagnie malgré la proximité de sa nouvelle opération du genou. Aux dernières nouvelles tout s'est très bien passé mais nécessitera tout de même une longue rééducation….

Pour les responsables de l'A.C.G.G.Y le bilan du salon de Rambouillet 2013 a été très positif, nous avons pu inscrire plus d'une douzaine de candidats au prochain brevet et comme pour toutes les autres manifestations de l'année (journées Décathlon etc.…), il est indéniable que le coté relationnel est toujours important.

En remerciant, une nouvelle fois le président Alain François pour son accueil chaleureux, Jacques OZANNE efficace organisateur du stand pour sa patience et sa bienveillance à notre égard…. ainsi que Philippe Guillin, Bruno Langevin, et tous les membres qui ont été présents pendant ces 4 jours pour seconder l'équipe, le rendez-vous est donné pour la prochaine édition.

Photo : M. Vallerault

SARRAF

COMPTE RENDU du n°42 des CAHIERS VERTS de la SARRAF

Nous tenons à vous conseiller vivement la lecture du document n°42 sur le Cerf en forêt de Rambouillet des CAHIERS VERTS de la SARRAF (Société des Amis de la Région de Rambouillet et de sa forêt), association à laquelle l' ACGGY est adhérente.

Jean-Luc LAFLECHE, administrateur de la SARRAF et également adhérent de notre association a réalisé un travail remarquable que vous avez déjà été nombreux à lire et que vous avez apprécié.

Il présente le Cerf dans toutes ses composantes :

- la connaissance de l'animal, l'espèce, son habitat, son mode de vie, son alimentation et il insiste surtout sur son besoin de quiétude.
- sa présence dans le milieu dont il est une composante importante de la bio-diversité.
- la chasse en forêt domaniale nécessitée par l'absence de prédateurs naturels qui n'effectuent pas de régulation, et la chasse en forêt privée où les hardes sont moins dérangées et la pression de chasse moins importante..
- les pressions qu'il subit en forêt de Rambouillet : pression urbaine et cloisonnements par les routes, autoroutes et voies ferrées, ainsi que les clôtures de certaines forêts privées qui gênent fortement ses déplacements.
- la gestion du nombre de grands cervidés qui doit satisfaire à quatre exigences :
  - maintien de l'espèce
  - économique par rapport aux dégâts occasionnés
  - cynégétique
  - sociale
- évaluation de la présence des cerfs au moyen de :
  - comptages nocturnes
  - indices biométriques de fécondité
  - constats des dégâts
  - indices de consommation
  - ratio de la réalisation des plans de chasse
- étude de l'élaboration et de la fixation des plans de chasse qui sont des exercices de compromis entre les demandes quelquefois divergentes de l' ONF, de la FICEVY, des propriétaires fonciers et des différents amateurs de la nature.
- étude du cerf dans le massif Ouest où on constate une diminution depuis plusieurs années. Il est donc nécessaire de diminuer les attributions et de respecter les biches.
- étude du cerf dans le massif Est, où on constate une stabilité mais une trop forte concentration en forêt privée.

En conclusion, il constate une nécessité de conciliation entre les études et estimations d'animaux par la FICEVY et les exigences des contraintes économiques de l' ONF. Si les décisions sont contestées par les uns ou les autres, l'arbitrage en revient au Préfet qui fait autorité en définitive.

Photo Courtoisie

Présentation de la S.A.R.R.A.F.

Notre Mission

Défense et Illustration de la Forêt de Rambouillet

Créée en 1959 pour protéger le massif forestier, à l'époque du développement des villes nouvelles, reconnue d'utilité publique par décret du 26 / 27 décembre 1959 (Journal Officiel N° 300) la Société des Amis de la Région de Rambouillet et de sa Forêt (SARRAF) milite activement depuis plus de cinquante ans pour la sauvegarde du massif forestier de Rambouillet .

Texte et Photos
Mr. Michel Mac Grath
Président de la SARRAF

Membre fondateur de la Fédération Nationale des Sociétés Amies de la Forêt (elle en est la deuxième en importance): Elle compte aujourd'hui plus de 300 adhérents.

La SARRAF est en relation avec les fédérations de propriétaires forestiers privés, et avec l'Office National des Forêts.
Nous sommes maintenant membre avec voix consultative du conseil d'administration du Parc Naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et nous participons à ses réunions, ainsi qu'à celles du Comité de gestion patrimoniale de la Forêt de Rambouillet, des commissions Natura 2000(directive oiseaux, et zones humides), et du comité scientifique de la forêt de protection

L'Association comporte un Conseil d'Administration de 18 membres, élus pour 6 ans. Elle est administrée par un bureau de 13 membres Présidé par Michel Mac Grath.

Le siège de la SARRAF est situé 6, rue Foch à Rambouillet.
e-mail : *sarraf78@orange.fr*
Tel : 01 34 83 20 08

La commission forêt est responsable de l'observatoire de la forêt, dont les membres sont à l'écoute des interrogations des usagers, et a pour but d'apporter des réponses aux questions qui lui sont soumises, en matière de coupe de bois, d'exploitation forestière et d'entretien de la Forêt .

La Commission Forêt est l'interlocuteur direct des exploitants de la Forêt, de Rambouillet. Elle est en contact avec les agents territoriaux de l'ONF pour les questions relatives à la sylviculture, et à l'entretien des espaces. La mise à disposition de l'aménagement à 25 ans de la forêt domaniale est, à cet égard, un outil précieux..

Elle suit également l'évolution du grand gibier;
Cette commission organise des visites à caractère de sylviculture sur le terrain destinées aux membres de la SARRAF et à leurs amis.

La commission publication édite une revue annuelle, et des cahier verts, de périodicité variable , traitant de sujets précis , concernant notre environnement, culturel , paysager et forestier, les hêtres , les chênes ou le cerf dans la forêt de Rambouillet.. Nous avons aussi un site internet, qui reçoit entre 150 et 200 visites par mois,

Les animations proposées sont directement liées à la région de Rambouillet : visites de sites et de monuments remarquables de notre région, comme , par exemple , le château de la Madeleine à Chevreuse ou le site de Port Royal.

Chateau de la Madeleine à Chevreuse

Interview de Bruno Langevin - Photos : Arnaud Fréminet

Bruno Langevin : *Arnaud Fréminet, de nombreux chasseurs de la région vous ont un jour croisé, qui êtes-vous ?*

Arnaud Fréminet : Diplômé de l'Union Centrale des Arts Décoratifs, Directeur Artistique dans diverses agences de communication, un besoin de liberté m'envahissait peu à peu jusqu'à changer radicalement de brisée : je suis devenu artiste peintre.
Je suis passionné par la forêt et tout ce qu'il s'y passe ; les mystères de la faune, les couleurs et les atmosphères rencontrées au gré de balades, puis la chasse. J'ai une formidable envie d'en restituer les beautés.
Installé à Gambais depuis trois ans, je sillonne la forêt de Rambouillet depuis les années 70.

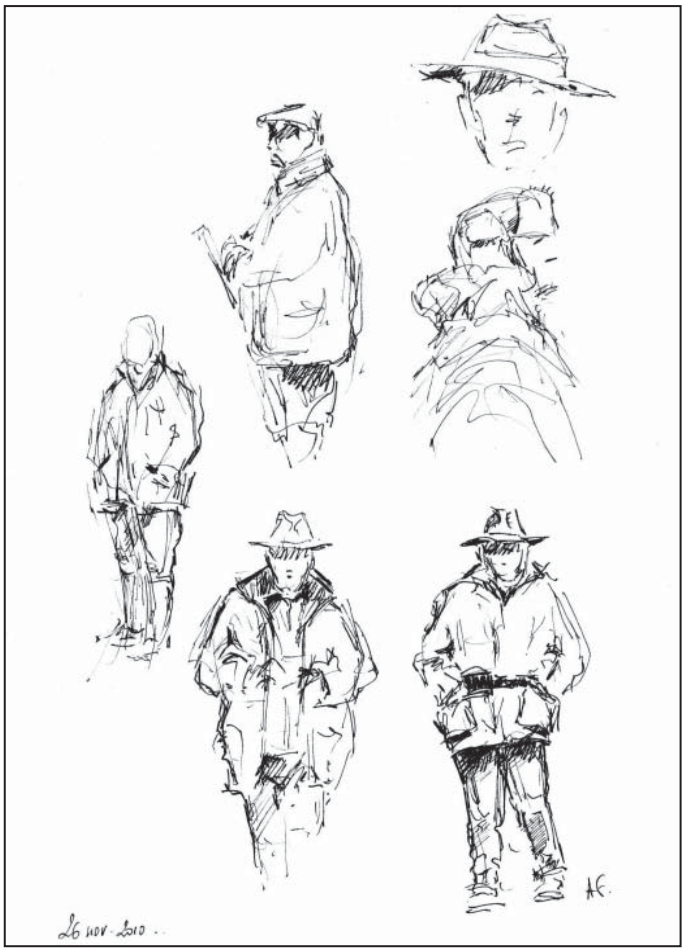

B.L. : *Vous êtes artiste peintre, comment pratiquez-vous votre métier ?*

A.F. : Peindre doit-être une passion que l'on doit exercer sans contraintes. Au début, il faut observer, ensuite imaginer et enfin travailler. Pour bien représenter un sanglier, ou même un arbre, en voir des dizaines, fermer les yeux, puis en dessiner des centaines. Et surtout, chaque jour, il faut se dire que l'on peut faire mieux.

Sur le terrain, je prends des notes. Des notes photographiques lorsque les animaux sont dynamiques, comme au cours d'une chasse. Des notes, plus posées, dans mes carnets de croquis quand je passe des heures à l'affût.

De retour à l'atelier il ne me reste qu'à construire aidé par tous ces éléments en y ajoutant bien sûr une grosse part d'imagination. Je pars souvent d'un paysage, d'une allée, d'un arbre, d'une vue figée, puis y installe un mouvement, une présence qui va faire vivre mon tableau.

B.L. : *Quelle technique employez-vous ?*

A.F. : L'aquarelle ne nécessite pas une mise en œuvre compliquée. Elle est peu encombrante et n'a pas d'odeur.

C'est la technique que j'ai choisie il y a une trentaine d'années quand je peignais sur un coin de table et devais tout débarrasser avant d'aller me coucher.

Mon atelier me permet aujourd'hui de laisser mes travaux en plan, j'ai donc multiplié les techniques.

Je dessine au crayon, à la plume, je peints à la gouache et débute à l'huile. Si j'avais le temps, j'en ferai bien plus…

B.L. : *Votre production est importante, ne craignez-vous pas de représenter toujours la même chose ?*

A.F. : Lorsque je me trouve dans la nature, mes yeux restent grand ouverts, mais pourtant je rêve. Je songe à une bécasse qui attend le dernier instant pour s'envoler et zigzaguer entre les branches, à ce dix-cors que seule l'extrémité des bois trahit dans un grand roncier ou à cette compagnie de sangliers fuyant devant quelque fox-terrier.

Toutes ces visions me passionnent, les restituer est un travail sans limites. Les couleurs, les attitudes, les lumières sont vraiment singulières. J'admets cependant que certaines scènes puissent être voisines, mais c'est dans l'esprit de recherche d'une représentation idéale.

B.L. : *Pour terminer, un mot ?*

A.F. : Oui, un cerf m'émerveille tout autant qu'un chêne, un chien qui perd et retrouve la voie me procure de la joie, les reflets dans un étang sont magnifiques,…
Tous ces petits bonheurs sont simples, il suffit de prendre le temps de les regarder.

Prochaine exposition :

Salon des Artistes Animaliers à l'Hippodrome d'Auteuil à Paris du 28 Novembre au 1er décembre.

Arnaud Fréminet

16, chemin des Dames – 78950 Gambais
Tel : 01 34 87 18 50

arnaud.freminet@gmail.com
www.arnaud-freminet.com

Destination animaux trouvés morts

Philippe Landelle, responsable juridique de la direction de la police de l'ONCFS

La question juridique…. L'ONCFS nous répond

La destination d'un animal sauvage blessé ou mort trouvé dans la nature

L'examen des différents cas susceptibles d'être rencontrés fait apparaître de manière *synthétique* plusieurs conduites à tenir selon l'espèce de l'animal et la cause de mortalité.

Animaux blessés ou tués lors d'une collision

Dans le cas d'une espèce protégée (1), l'auteur de la découverte doit informer un agent compétent en matière de police du patrimoine naturel, seul habilité à procéder à la saisie du cadavre de l'animal.

Si l'animal est seulement blessé, il peut être acheminé vers un centre de sauvegarde de la faune sauvage le plus rapidement possible. S'agissant d'un cas de force majeure le transport pourra être réalisé par une personne non habilitée, sur simple accord téléphonique de l'agent assermenté qui aura pu être contacté (ONCFS, Gendarmerie, Police nationale, etc.).

Dans le cas d'une espèce chassable (2), s'il s'agit d'un grand gibier, l'automobiliste l'ayant percuté et désirant le transport pour sa consommation personnelle doit impérativement prévenir les services de la gendarmerie ou de la police nationale (3).

Dans les autres cas, il faut prévenir les services de la commune sur le territoire de laquelle la collision a eu lieu.

En effet c'est au maire que revient la charge d'aviser la société d'équarrissage dans les 12 heures suivant la collision (4). Si l'animal pèse moins de 40 kg, il peut être simplement enterré.

Si l'animal n'est que blessé, le maire n'en est pas moins avisé afin qu'il puisse, pour préserver la sécurité publique dont il a la charge sur sa commune (4), faire abattre l'animal.

Animaux trouvés morts ou blessés à la suite d'un acte de braconnage

Pour les espèces protégées, les spécimens ne peuvent être appropriés. L'auteur de la découverte doit informer un agent compétent en matière de police de la protection du patrimoine naturel, seul habilité à procéder à la saisie du cadavre de l'animal (ONCFS notamment).

Si l'animal est seulement blessé, il sera acheminé vers un centre de sauvetage de la faune sauvage le plus rapidement possible, par l'agent ayant effectué la saisie ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet.

Pour une espèce chassable, l'auteur de la découverte d'un gibier fraîchement tué à l'occasion d'un acte de braconnage, doit en informer immédiatement les agents compétents en matière de police de la chasse qui procéderont à la saisie de l'animal (ONCFS, agents des FDC).

L'animal saisi est remis au service de l'équarrissage ou, si cette possibilité existe encore, à un établissement de bienfaisance (5).

Si l'animal est destiné au service public de l'équarrissage, le destinataire du trophée peut être le maire, la FDC, l'ONCFS ou l'inventeur.

Animaux trouvés morts ou blessés à la suite d'un acte de chasse

Par principe, nul ne peut revendiquer la propriété d'une espèce de la faune sauvage *(res nullius)* en dehors de la personne qui, soit l'a mise à mort légalement, soit l'a trouvé fortuitement, même sur une propriété qui ne lui appartient pas s'il justifie de sa présence légitime sur les lieux.

Cependant la propriété de l'animal trouvé mort n'implique pas nécessairement son entrée en possession par l'auteur de la découverte et plusieurs cas doivent être envisagés.

Le sort des spécimens des espèces chassables trouvés morts (incluant les nuisibles), obéit à des règles différentes suivant qu'ils sont ou pas soumis à un plan de chasse, qu'ils bénéficient de mesures de protections particulières (6) et que leur chasse est ouverte ou non au moment de la découverte.

Cas où le gibier trouvé mort est appropriable :
Plusieurs conditions sont simultanément nécessaires :

- La chasse de l'espèce concernée doit être ouverte.
- Il ne s'agit ni d'un gibier soumis à plan de chasse ni d'une espèce bénéficiant de certaines protections réglementaires (7). Sont concernés les carnivores mustélidés : hermine, putois, fouine, martre, belette. Pour ces espèces les auteurs de la capture sont seuls autorisés à les transporter et les naturaliser à des fins strictement personnelles.
- Enfin la découverte ne doit pas être concomitante de l'acte de chasse. Le découvreur qui s'approprierait

un gibier fraîchement tué et encore recherché par les chasseurs commettrait un vol et non un délit de chasse.

Si l'appropriation est possible, l'animal trouvé mort peut être consommé mais aux risques et périls du découvreur qui engage sa responsabilité civile, voire pénale, en cas de consommation par des tiers non informés et victimes d'une intoxication (8).

S'il s'agit d'un grand gibier soumis à plan de chasse, l'appropriation du trophée au profit de l'auteur de la découverte est néanmoins envisageable si le cadavre est à l'état de squelette ou de décomposition très avancée.

Il est d'usage courant que l'auteur de la découverte s'approprie le trophée ainsi que cela se pratique pour les mues trouvées dans la nature.

Cette pratique est confirmée par une jurisprudence ancienne. En résumé nous dirons que le trophée revient au découvreur sous réserve de l'appréciation des tribunaux en cas de conflit avec le propriétaire du terrain.

Cas où le gibier trouvé mort est inappropriable
Le découvreur doit avertir le maire de la commune du lieu de la découverte pour qu'il soit procédé soit à l'enfouissement du cadavre, soit à son enlèvement par le service de l'équarrissage.

Dans le cas d'un animal moribond qui a fait l'objet d'un acte de braconnage, l'animal est achevé le plus promptement possible. Il est procédé à sa saisie par les agents chargés de la police de la chasse qui dressent procès verbal et remettent le cadavre à l'équarrissage ou, si cette possibilité existe encore, à un établissement de bienfaisance.

Animaux trouvés morts à la suite d'une maladie ou d'un empoisonnement

Dans tous les cas, l'auteur de la découverte doit alerter immédiatement les services de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou ceux de la Fédération des chasseurs du département. Les plus grandes précautions (utilisation de gants étanches par exemple) doivent être prises dans la manipulation de la dépouille afin d'éviter toute contamination.

Le cadavre sera dirigé vers un laboratoire spécialisé pour analyse si son état le permet. Une fiche est transmise à l'Unité sanitaire de la faune à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage par le coordonnateur départemental du réseau SAGIR.

Si vous êtes en infraction :

Outre les situations de vol ou de conflits d'usage sur la propriété des animaux trouvés morts, la chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire ou du détenteur du droit de chasse est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe (art. R. 428-1 1° C. Env. soit 1 500 € maximum).

S'agissant d'une espèce protégée, le transport non autorisé par le préfet peut constituer un délit puni d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende maximum (art. L. 415-3 C. Env.).

S'agissant des espèces gibier, est notamment puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe (art. R. 428-1 1° C. Env. soit 1 500 € maximum) le fait pour les animaux tués au titre du plan de chasse, transporter, détenir pour la vente ou la naturalisation, mettre en vente, vendre et acheter ces animaux non munis du dispositif de pré-marquage ou de marquage, ou des morceaux de ces animaux non accompagnés de l'attestation justifiant leur origine sauf lorsque ces morceaux sont transportés par le titulaire d'un permis de chasser valide pendant la période où la chasse est ouverte.

Est punissable de la même peine, le fait, *« en toute saison, mettre en vente, vendre, transporter ou acheter sciemment du gibier tué à l'aide d'engins ou d'instruments prohibés »*.

Pour en savoir plus :

1. Art. L. 411-1 C. Env.
2. Arrêté ministériel du 26 juin 1987 donnant la liste des espèces de gibier
3. Art. L. 424-9 C. Env.
4. Art. L. 226 – 5 et 6 CRPM.
5. art. L.2212-2 5° CGCT
6. art. L. 428-31 C. Env.
7. Arrêtés ministériels du 23 avril 2007 (liste des mammifères protégés) et du 29 avril 2008 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces de mammifères.
8. Trib. Corr. de Charleville-Mézières 26 juin 1966. Cela ne se pratique cependant pas ainsi pour l'Office National des Forêts dans les forêts domaniales qui récupère le trophée.
9. *Vous pouvez également consulter notre site : www.oncfs.gouv.fr*

Photo Courtoisie

LA « MALBOUFFE »

OÙ ALLONS-NOUS ?

Texte : Alain Lesourd - Photos : Courtoisie

Après de nombreux scandales à répétition, la maladie de la vache folle en 1996, les huiles frelatées d'Ukraine en 2008, la bactérie E.Colie à l'origine, des graines germées venues d'une ferme biologique allemande en 2011, cette dernière entraînant la mise hors marché du concombre et provoquant le décès d'une quarantaine de personnes en Europe…

de nos jours, la V.S.M (viande séparée mécaniquement) fait apparaître un nouveau scandale. Le commerce de ce que l'on appelle le « minerai » a entraîné l'apparition de la viande de cheval roumaine mélangée au bœuf dans les plats préparés, les raviolis, les lasagnes, etc.

La commercialisation de la viande de boeuf produite par exemple en Argentine transite par plusieurs pays suivant les cours et le bon vouloir des traders dont le seul but est d'acheter ou vendre au plus bas prix au détriment de la qualité. La V.S.M est interdite de fabrication en France en raison de la maladie de la vache folle cependant le minerai est largement importé.

Sans parler des O.G.M dont personne ne peut prévoir les conséquences sur la flore et la santé, l'alimentation pour les animaux et les humains est toujours fonction d'une rentabilité au profit de grandes firmes.

Le cas du saumon norvégien très prisé en France et consommé par 80% de nos concitoyens est un exemple type de « malbouffe ».Il est bon de savoir que ce poisson à l'état sauvage met 3 années à se développer et atteindre sa taille adulte. Pourtant, au bout d'un an seulement, on le trouve sur nos étals à ce même stade.

Il est coloré suivant sa commercialisation dans le monde passant du rose au rouge ou à l'orange à l'aide d'un cocktail d'additifs chimiques, colorants qui sont utilisés également dans la fabrication des saucisses de Strasbourg et dans l'alimentation des poules pondeuses pour redorer le jaune d'œuf…

Qui plus est ces savoureux poissons entassés dans leurs fermes aquacoles sont envahis par les poux de mer d'où la nécessité de les épouiller avec un pesticide puissant susceptible d'augmenter les risques de cancers. A l'heure actuelle aux U.S.A, les autorités sont en train de débattre de la possibilité d'autoriser l'élevage de saumons transgéniques…

Où allons-nous ?

Comment sont nourris quantité d'autres poissons d élevage ? : daurades, bars, turbos, perches du Nil ou simples truites…on en deviendrait presque végétarien…

Que consommeront nos enfants dans 10 ou 20 ans? des nuggets (produits dérivés de chair de poulet élaborés au Brésil), des surimis (agglomérats de divers morceaux de poissons aromatisés au crabe)? Comment développer le goût chez nos chers bambins car nombre d'aliments contiennent aujourd'hui des exhausteurs?.

Les produits lactés, fromage blanc light, yaourts 0 % ,etc.…. ne pourraient être commercialisés s'il n'existait la gélatine (substance miracle de l'agroalimentaire).

Elle est présente dans les mousses, les crèmes, les bonbons et même la charcuterie. Sa fabrication est à base de peaux de bœuf, de porc ou de poisson et son ajout n'est jamais mentionné dans les produits.

Ne parlons pas de l'élaboration précise de cette dernière car nous serions amenés à devenir végétalien.

Comment pouvons-nous éviter d'absorber ces substances précédemment citées ? Nous avons une solution : manger Bio mais malheureusement cette parade n'est pas accessible à tous.

Rappelez-vous la saveur des poulets de ferme croustillants, des civets de lapin que vous mangiez à la table de vos grands-parents…

Amis chasseurs, amoureux de la forêt, de sa faune et de sa flore, vous avez en votre possession d'innombrables « trésors » tels le lapin de garenne goûteux, à la différence des lapins d'élevage élevés en batterie, empilés dans des cages les uns sur les autres et se défèquant dessus.

La venaison est une viande très saine et maigre car l'alimentation des animaux sauvages n'est pas passé par la main de l'homme (antibiotiques, hormones etc.).

Les consommateurs se font souvent une fausse idée sur le goût de cette viande. Il suffit de la cuisiner sans la faisanderet d'exclure les longues marinades. A ce moment-là elle sera mieux acceptée par tous ceux qui ont des à priori.

Vous pouvez également régaler vos amis en récupérant les bas morceaux du sanglier, ou du chevreuil pour en faire de succulents pâtés.

Pour que la viande de gibier soit appréciée par vos convives à sa juste valeur, choisissez de la cuisiner le plus souvent possible à partir d'animaux jeunes et évitez surtout les sujets en période de rut. Le petit gibier, toujours enseigné dans le cadre du brevet, mérite aussi toute notre attention.

Vous pouvez réserver le lièvre aux initiés car de sa saveur persistent toujours des notes très fortes qui peuvent ne pas plaire à tous. Le petit gibier à plumes restera toujours un mets très prisé : faisan, perdrix grise ou rouge, pigeon, grive et bécasse feront toujours saliver les papilles.

Bien qu'il y ait des lâchers de faisans d'élevage, ces derniers sont entrain de retrouver leur vraie place dans la nature, de nombreuses A.C.C.A ont réussi à le réimplanter et à obtenir d'excellents résultats

La flore de nos forêts regorge de spécialités comestibles. Les champignons, pour lesquels un minimum de connaissances est nécessaire s'accordent parfaitement avec le gibier : morilles, girolles, cèpes et trompettes des morts.

De nombreux fruits forestiers, châtaignes, noix, noisettes, mûres offrent toujours un plaisir à ramasser. Il faut tout de même se méfier des produits qui poussent à même le sol tels les fraises sauvages, le cresson, les plantes aromatiques etc. qui peuvent être contaminés par des animaux comme le renard (Echinococcose alvéolaire, Douve pour les salades sauvages)

Le potager est un bio pas cher de plus en plus prôné dans nos pratiques alimentaires. Suivant la superficie de votre jardin particulier ou une location auprès de votre ville (le prix moyen de location d'une parcelle est de 20 euros par an) vous serez fiers de consommer votre propre récolte.

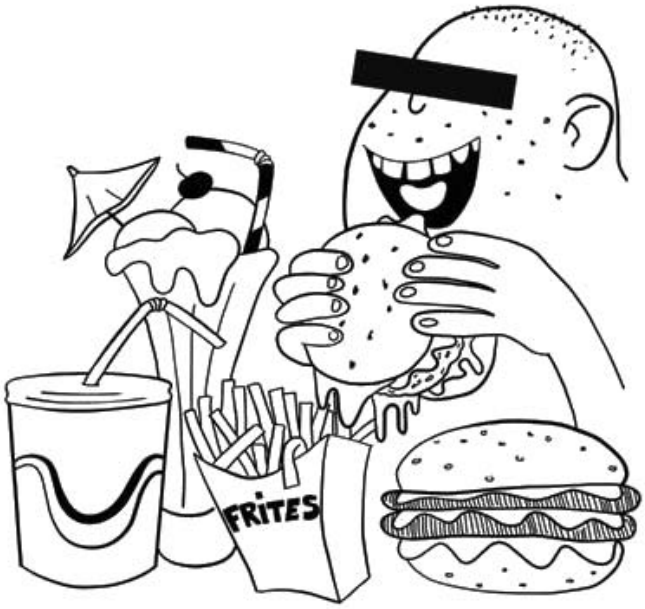

En souhaitant que nos amis anglais fassent bon usage de la venaison de ces centaines de cerfs, de biches et de chevreuils qu'ils sont obligés d'abattre du fait de leur prolifération non contrôlée.

Chevreuil rôti, caramel d'épices & endives braisées

Nbre de personnes : 8
Difficulté : 3 (sur une échelle de 1 à 5)
Préparation : 2 h 30
Cuisson : 1 h 00
Suggestion : Vin : Margaux
Ustensiles : un plat creux, un pinceau culinaire, une casserole, un chinois, une poêle

Ingrédients (pour 8 personnes)
1 cuissot de chevreuil de 2 kg environ
3 belles carottes
2 oignons piqués de clou de girofle
8 endives
150 g de beurre
1l de vin blanc
1 bouquet garni
Cardamome, romarin, coriandre en poudre
Miel
1 cuillère à soupe de sucre
125 ml d'eau
sel et poivre du moulin

Préchauffer le four à 250°C.

Désosser le cuissot de chevreuil et le mettre à mariner à plat pendant 2 h dans le vin blanc avec les carottes coupées grossièrement, les oignons et le bouquet garni.
Blanchir les endives.

Mélanger le miel avec la cardamome, la coriandre en poudre et le romarin. Badigeonner généreusement le cuissot de ce mélange d'épices à l'aide d'un pinceau. L'enfourner à 250°C pendant 15 min, puis baisser le four à 95°C et prolonger la cuisson pendant 45 min.

Faire réduire la marinade au tiers, la passer au chinois et la monter au beurre.

Braiser les endives : couper la base des endives et les couper en deux sur le sens de la longueur. Dans une poêle chaude, déposer une noisette de beurre et ajouter les endives côté plat. Attendre la coloration, ajouter le sucre et un peu d'eau. Couvrir et laisser cuire 10 minutes

POIDS DE L'ENSEMBLE
71 Kg

MIRADOR DE TIR

Conception faite par et pour des chasseurs

DONNEES TECHNIQUES

Mirador réalisé en **tubes Sendzimir*** Ø 60 x ép. 1.5

Montage simple sur la base de tubes assemblés par système de clavettes taraudées aux intersections

Plancher en tôle galvanisé ép 1.5 mm découpée en poinconnage avec emboutis antidérapant

Durée de vie de **10 ans**

* **Sendzimir** : tubes réalisés à partir de tôle galvanisé / protection anticorrosion intérieure et extérieure

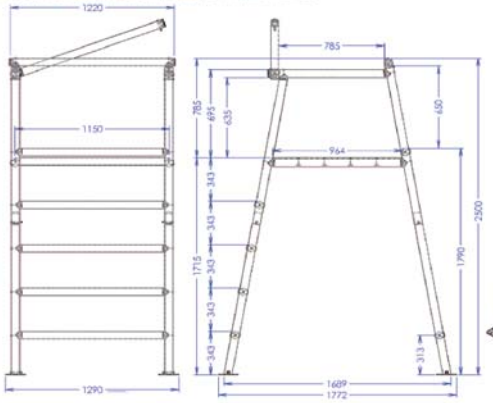

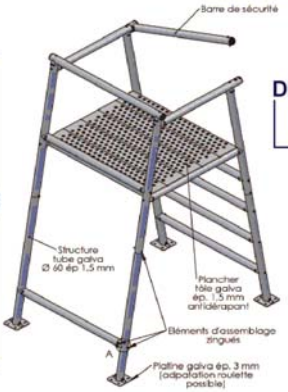
Barre de sécurité
Structure tube galva Ø 60 ép 1,5 mm
Plancher tôle galva ép. 1,5 mm antidérapant
Eléments d'assemblage zingués
Platine galva ép. 3 mm (adaptation roulette possible)

FABRIQUE DANS L'AIN

DIMENSIONS

2,50 x 1,22 x 1,69 M

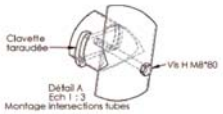

Le LASER TUBE

Ce plan est la propriété des Ets Sogno et ne peut être divulgué sans son accord

ETS SOGNO & FILS

LEGNA

Des miradors pour les chasseurs

Bel investissement de l'ACCA de Légna à la veille de la saison de chasse, qui a réussie à monter un projet concernant des miradors avec l'entreprise Sogno d'Oyonnax.
Quinze miradors ont été spécialement réalisés au laser-tub, en partenariat avec la fédération de chasse du Jura. Cette opération bien étudiée, est faite notamment pour renforcer la sécurité des tirs dans la chasse au grand gibier : sangliers et chevreuils, et d'éviter d'éventuels problèmes.

Article issu du Progrès - Edition du Jura - 29/08/2010

Pour plus de sécurité

Plancher en tôle galvanisé de 1,5mm

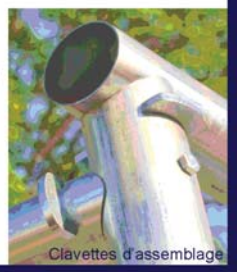
Clavettes d'assemblage

Matériel en exposition à la fédération de chasse du Jura

Ets Jean SOGNO & FILS
ZI NORD - 26 RUE TAMAS
01100 ARBENT
Tél. 04 74 77 07 81
Fax 04 74 77 91 01
E-mail. sogno.laser@wanadoo.fr

Aquarelle : Arnaud Fréminet

ARMURERIE DES YVELINES

18, rue Pierre Métairie
78120 RAMBOUILLET
☎ : 01.30.59.20.89

ARMURERIE DE L'ESSONNE

54, Av. de Châteaudun
91410 DOURDAN
☎ : 01.60.80.86.10

ARMURIER DIPLOME DE L'ECOLE DE LIEGE

30 ANS D'EXPERIENCES

TOUTES REPARATIONS DANS NOTRE ATELIER

MISE EN CONFORMITE – POSE ORGANE DE VISEE

REGLAGE – VETEMENTS – CADEAUX
AFFUTAGE COUTEAU

ACHAT – VENTE – REPARATION

: www.armurerie-rambouillet.com